

Certificat d'enregistrement

**(Article 13, clause 16 (1) (j) ou 27 (2) (b), ou paragraphe 36 (2) ou 43 (1)
du Règl. de l'Ont. 43/96 pris en application de la *Loi sur l'enregistrement
des actes*)**

PLAN

Je certifie que ce plan est enregistré au Bureau d'enregistrement immobilier
.....
de la division d'enregistrement des droits immobiliers ou des actes de
....., à (heure), le
..... 20.....

(En cas d'enregistrement effectué en vertu de la *Loi sur l'enregistrement des
droits immobiliers*, ajouter :

et inscrit au(x) registre(s) des parcelles pour la parcelle

.....
sectionou identifiant de l'unité foncière
.....)

(Lorsqu'il s'agit d'un plan de lotissement, ajouter, le cas échéant :

et les consentements requis sont enregistrés en tant que documents du plan
n°.....)

(Lorsqu'il s'agit d'un plan d'expropriation, et que le certificat d'approbation n'est
pas mentionné sur le plan, ajouter :

et le certificat d'approbation est enregistré sous le n°

.....
Représentant du registrateur